

**LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE**  
**Maison des Ligues**  
**3 av. des Montboucons - 25000 BESANCON**

**PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 24/01/2009**

**Lieu :** Centre International de Séjour, Salle 1  
3 av. des Montboucons  
25000 BESANCON

**Date :** Samedi 24 janvier 2009 à 09 h 00

**Ordre du jour :**

- Bilan moral sportif et financier.
- Point sur la subvention du Conseil Régional pour l'acquisition de matériel.
- Fixation du montant de l'indemnité journalière allouée aux enseignants encadrant les stages de Ligue.
- Modalités de sélection à la Fête des Jeunes et aux Championnats de France pour la saison 2008/2009.
- Point sur les commissions et perspectives d'avenir.
- Questions diverses.

**Sont présents comme membres du Comité Directeur :**

Louis BERION, Claire CHAPUIS, Paul BERTRAND, Gilles GALLINA, Alain GAMMA, Fabienne GAMMA, Guy MONTEIL, Erik SERRI, Sylvia SERRI.

**Sont absents excusés comme membres du Comité Directeur :**

Benoît COULON, Christian DOCK (Procuration à Sylvia SERRI), Stéphanie CHEVALLIER, Raymonde MERCIER (Procuration à Erik SERRI), Daniel COLLAUD, Jacques SAUTOT.

**Sont présents comme membres invités :**

Christine CESCO (Présidente CD 90), Philippe BONNOT (Président de l'ASCAP), Jean-Pierre PHILIPPON (CTR).

**Sont absents excusés comme membres conviés :**

Christian DEFRASNE (Président du CD 25), Olivier STEIN (Président CE Dole), Gilles TERRYN (Président du BRC).

**Secrétaire de séance :** Kevin DESCHENES.

*Fait avec 2 pages.*  


La séance est ouverte à 09 h 10.

2.5  
**Point numéro 1 : Bilan moral :**

Le Président de Ligue remercie les personnes présentes d'avoir effectué le déplacement.

Il indique que cela fait trois mois que la nouvelle équipe s'est mise en place et qu'il a fallu pendant cette période à la fois se préoccuper des problèmes passés et se soucier également de l'avenir.

**1. Sur les problèmes « passés :**

a) Rencontre avec Monsieur CABAUD du dispositif local d'accompagnement du Doubs (DLA) :

Le président de Ligue, et le Trésorier, Monsieur Louis BERION, ont rencontré Monsieur CABAUD du DLA afin de pouvoir envisager la réalisation de l'audit et de l'accompagnement de la Ligue.

A ce jour, le DLA a réalisé la première phase, savoir celle du diagnostic qui reprend deux axes clé :

- l'audit,
- l'organisation et l'accompagnement de la Ligue.

Le DLA doit soumettre le dossier pour approbation à un Comité de Pilotage, étant précisé que le Conseil Régional est tout à fait favorable à cette démarche.

Il convient en conséquence d'attendre la position dudit Comité de Pilotage.

b) Sur les anomalies constatées de par le passé :

Le Président précise que la gestion du passé est en cours et qu'un premier listing a été établi concernant les saisons 2006/2007 et 2007/2008 ; le listing définitif sera adressé ultérieurement aux membres du Comité Directeur.

Concernant les licences passées, la Ligue rencontre un problème dans la mesure où il ressort du dernier bilan qu'une somme de l'ordre de 5 700,00 € a été provisionnée, laissant apparaître ainsi un actif fictif dans la mesure où l'intégralité des licences prises ont été intégralement réglées par la Ligue à la FFE et qu'en conséquence cette somme se trouve être due par certains clubs...

La situation financière éditée par le biais du site de la FFE le 20 août 2008 laisse quant à lui apparaître une différence négative au détriment de la Ligue de 8 948,50 €, certains clubs apparaissant comme débiteurs, d'autres ayant trop versé, les derniers ayant une situation normale égale à zéro...

E.S.  
En conséquence, le Président va s'adresser à l'ancien gestionnaire des licences, à savoir Monsieur Gilles TERRYN, afin de lui demander de bien vouloir apporter toutes explications sur les différences constatées.

## 2. Sur l'avenir :

### a) Rencontre avec Monsieur Claude POUILLET :

Le Président, en compagnie de Maître PHILIPPON, a rencontré Monsieur Claude POUILLET afin de finaliser l'acquisition du matériel kit première touche et l'organisation de la réception au Conseil Régional.

La remise du matériel a été opérée lors de la réception au sein du Conseil Régional, laquelle a reçu un vif succès ; le Président tient encore à remercier le Conseil Régional de l'opportunité qui a été offerte ainsi à l' Escrime Franc-comtoise d'être mise en évidence.

### b) Rencontre avec Monsieur BONTEMPS, Adjoint au Maire de BESANCON :

Le Président et Maître Jean-Pierre PHILIPPON ont rencontré Monsieur BONTEMPS en sa qualité d'Adjoint au Maire de BESANCON.

L'Adjoint au Maire a indiqué que la Municipalité n'était pas opposée à mettre à disposition de la Ligue, si nécessaire, les structures sportives pour l'organisation de manifestations.

### c) Rencontre avec la DRJS :

Le rendez-vous programmé initialement en janvier a été repoussé à la demande de la Directrice de la DRJS.

Un nouveau rendez-vous a été pris pour la deuxième quinzaine de février.

### d) Sur l'organisation des Championnats de Franche-Comté :

La Président remercie les clubs de LUXEUIL, LEVIER et VILLERSEXEL-ASCAP qui ont accueilli les Championnats de Franche-Comté dans des conditions tout à fait satisfaisantes et plus particulièrement LEVIER qui a trouvé une solution de dépannage suite à une fuite de gaz survenue dans la salle initialement prévue.

### e) Sur l'organisation des stages :

La Ligue à ce jour a organisé deux stages, à savoir :

- le stage d'arbitrage,
- le stage « jeune et formation ».

Le stage d'arbitrage a reçu un vif succès puisque plus d'une trentaine de stagiaires y ont participé.

Le stage « jeune et formation » a regroupé une quinzaine de jeunes et deux personnes en formation ; deux problèmes semblent avoir été un frein à ce stage : la période du stage (vacances de Noël) et le coût dudit stage.

Il conviendra de revoir ces points au sein de la Commission sportive et d'envisager éventuellement le regroupement sur plusieurs samedis.

f) Sur les tireurs sélectionnés par la FFE pour disputer des épreuves internationales :

- Cédrik SERRI a été sélectionné pour participer aux Coupes du Monde d'AIX-EN-PROVENCE (Licciardi) et de BURGSTEINFURT (Allemagne - épreuve au cours de laquelle il prend la septième place) ; il devrait normalement être sélectionné pour la Coupe du Monde Juniors de MODLING (Autriche).
- Amandine GINOUVES et Diane WINKLER ont été qualifiées à la Coupe Européenne de Fleuret Cadette de TAUBERBISCHAUFFHEIM (Allemagne).
- Elsa AUBEL a été qualifiée à la Coupe Européenne Cadette à l'Épée de BONN (Allemagne).

Le Président remercie les tireurs, les clubs, les entraîneurs et les parents qui contribuent ainsi à la reconnaissance de la Franche-Comté au niveau international.

Il félicite le club de BELFORT qui a assuré le déplacement de ses tireurs à la Coupe Européenne de KOBLENZ en Fleuret Cadet ainsi que les autres clubs qui ont participé à la Coupe Européenne de CABRIES (Fleuret Cadet), à noter la bonne performance de Chimed ABDYOU qui termine dans les vingt premiers sur plus de quatre cents tireurs.

Il est à noter également le déplacement des épéistes cadets à la Coupe Européenne de CHALON-EN-CHAMPAGNE, les sabreurs n'étant pas en reste avec la participation notamment à l'Eurosabre.

La Ligue a confié à Maître Jean-Pierre PHILIPPON le déplacement en circuit national N1 Cadets de DOUAIS, de telle sorte que les jeunes qui se sont qualifiés et qui émanent des clubs de BELFORT, du BUC et de PONTARLIER se déplaceront ensemble.

Le Président tient à souligner la bonne entente qui existe entre les jeunes tireurs, quelle que soit l'arme, ce qui s'avère extrêmement positive pour l'avenir.

### 3. Sur les licences :

Le dernier relevé établi par la FFE laisse apparaître un nombre de 981 licenciés pour la Franche-Comté ; il convient de préciser qu'à la fin de la saison 2005, c'est-à-dire après les JO d'ATHÈNES, la Ligue comptait 997 licenciés.

Il convient de faire encore un « petit effort » pour arriver à la barre des 1 000 licenciés...

Il est à noter que l'ensemble des Ligues est en augmentation.

Le Président conclut ce bilan moral et sportif par le fait qu'il existe de nombreux points de satisfaction mais qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser.

La parole est donnée à Maître Jean-Pierre PHILIPPON qui confirme le bon état d'esprit qui existe au niveau des jeunes.

Maître Jean-Pierre PHILIPPON précise également que des nouveaux emplois, dits « emplois tremplins », sont à l'étude au niveau du CEHD, de l'ASCAP, et éventuellement de BESANCON.

#### Point numéro 2 : Bilan financier :

Le Président rappelle que la comptabilité n'a pas été réalisée depuis le mois de janvier 2008 par l'ancienne équipe et que Louis BERION est à ce jour en possession d'un logiciel comptable qui lui permet de rentrer petit à petit les pièces comptables.

En conséquence, les opérations comptables sont toujours en cours.

Toutefois et afin de pouvoir entreprendre le programme d'action pour la fin de la saison 2008/2009, il apparaît raisonnable de se fixer un actif de 14 000,00 € hors subventions, étant précisé que les placements en réserve sont de l'ordre de 5 000,00 €.

La parole est donnée à Louis BERION, lequel confirme qu'il est en train de rentrer l'intégralité des données pour l'année 2008.

Louis BERION tient à faire part du problème rencontré au niveau de cet « actif fictif » concernant les licences et le fait qu'il apparaît une caisse dans le dernier bilan, laquelle n'est jamais rentrée en possession de la Ligue.

**Point numéro 3 : Etat des Comités Départementaux :**

E-S -  
Le Président précise que les Comités Départementaux ont la possibilité de faire paraître des informations sur le site Internet de la Ligue, étant souligné que figure à ce jour le dernier PV du Comité Directeur du CD 39 et du CD 25 ; il semblerait souhaitable que les PV des Comités Départementaux figurent au fur et à mesure sur le site réservé à l'attention desdits Comités au niveau de la Ligue.

Le Président du CD 70 et du CD 90 déclarent qu'ils ne rencontrent pas de difficultés particulières au sein de leur comité.

Concernant le CD 39, Monsieur Paul BERTRAND rappelle que le Comité Départemental a fait l'objet d'une dissolution à la demande de trois clubs et que de nouvelles élections sont prévues début février.

Le Président de la Ligue regrette l'aspect médiatique qui a été donné aux différends existant au sein du Comité du Jura.

**Point numéro 4 : Compte-rendu du Comité Directeur de la FFE du 17/01/2009 :**

Le Président indique qu'il s'est rendu au Comité Directeur de la FFE qui s'est tenu à PARIS le 17 janvier 2009.

Il reprend succinctement les différents points qui sont contenus aux termes du document annexé à la présente et intitulé « Comité Directeur de la Fédération Française d'Escrime du 17/01/2009 à PARIS ; Compte-rendu établi par Erik SERRI pour les Francs-comtois ».

Il attire plus particulièrement l'attention des clubs sur :

- La nécessité de régulariser les dossiers de labellisation afin d'obtenir le label de base de l'Ecole Française d'Escrime.
- La réforme des diplômes d'escrime, et le fait que cette année verra la formation des derniers brevetés d'Etat, puisque ensuite les nouveaux diplômes recevront application.
- La nécessité, dans les épreuves de Ligue, de bénéficier de la présence d'un médecin ou d'une équipe médicale.
- La création d'un document relatif à l'escrime et à l'école primaire qui a été réalisé par Maître Jean-Pierre PHILIPPON et Monsieur Christian DEFASNE.

**Point numéro 5 : Sur la subvention d'acquisition de matériel du Conseil Régional :**

Il convient de rappeler que la Ligue a obtenu une subvention du Conseil Régional pour l'acquisition de quatre pistes complémentaires ; Monsieur René HUGONI a acquis quatre paires d'entrôleurs auprès de la Société CARTEL, lesdits appareils ayant été facturés et payés avant d'avoir eu le retour de la convention, de telle sorte qu'il ne s'avère plus possible d'obtenir l'aide de 50 % allouée par le Conseil Régional pour cette acquisition.

Le Président a rencontré Monsieur Claude POUILLET qui lui a indiqué qu'effectivement à partir du moment où les appareils avaient été facturés et payés avant d'avoir le retour de la convention, il n'était plus possible d'obtenir la subvention de 50 % sur ce matériel.

Par contre, Monsieur Claude POUILLET a indiqué que la subvention était valable pour 2009 ; en conséquence il conviendra de revoir en juin la nécessité d'investir dans du matériel de Ligue.

**Point numéro 6 : Montant de l'indemnité journalière allouée aux personnes encadrant les stages :**

Les enseignants qui encadrent les stages de Ligue bénéficient d'une indemnité journalière, laquelle, pour la saison 2007/2008, était de 50,00 € par jour.

Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité journalière pour la saison 2008/2009 à cette même somme de 50,00 € par jour, cette somme étant forfaitaire et comprenant les frais de déplacement.

**Point numéro 7 : Sur l'aide aux stagiaires de la Ligue de Franche-Comté :**

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 18 octobre 2008, avait décidé de revoir la question une fois en possession de plus amples renseignements sur les finances de la Ligue.

Le Président tient à préciser que la Ligue prend en charge de façon systématique les frais de séjour des membres de l'encadrement ainsi que les indemnités journalières qui sont versées aux membres de l'encadrement, ces sommes n'étant pas répercutées sur les stagiaires.

L'ensemble du Comité Directeur manifeste son accord sur une aide aux stagiaires pour les stages à venir et fixe le montant de cette aide à 15,00 € par stagiaire.

ES  
Le Comité Directeur souhaite que l'attention des stagiaires soit attirée, dans le formulaire qui leur est adressé, sur la prise en charge de la Ligue par le biais non seulement de cette aide de 15,00 € mais également par le biais de la prise en charge de l'encadrement.

Le Président souhaite également que la Ligue se renseigne sur la possibilité d'une affiliation aux chèques vacances qui pourraient permettre à certaines personnes de pouvoir régler une partie du stage par ce biais.

**Point numéro 8 : Sur l'aide à allouer aux clubs qui organisent des épreuves de Ligue :**

Le Président pose le problème de l'aide financière à apporter aux clubs qui organisent des Championnats de Franche-Comté ou des Coupes de Franche-Comté ou bien encore la phase régionale d'Horizon 2016.

Il est rappelé que les clubs ne bénéficient que de la retombée financière au niveau de la buvette puisque les droits d'engagement sont reversés à la Ligue, laquelle rémunère les arbitres.

Le Comité Directeur décide l'allocation d'une indemnité de 100,00 € pour l'organisation de chaque Championnat de Franche-Comté, pour l'organisation de chaque Coupe de Franche-Comté et pour l'organisation de la phase régionale Horizon 2016.

Il est précisé que pour pouvoir bénéficier de cette aide, le club organisateur ne devra pas organiser une autre épreuve en même temps que l'épreuve régionale qui lui est confiée.

**Point numéro 9 : Sur les modalités de sélection à la Fête des Jeunes et aux Championnats de France :**

Le Président rappelle que les modalités de sélection à la Fêtes des Jeunes et aux Championnats de France n'a pas été votée, de telle sorte qu'il convient d'envisager les modalités de sélection pour les championnats 2008/2009.

Après un tour de table, un accord se dessine sur la prise en compte du classement national avec l'intégration des Championnats de Franche-Comté, ces accords portant sur le coefficient applicable aux Championnats de Ligue.

Il est apparu également qu'il convenait de procéder de façon différente en fonction des catégories et en fonction des armes.

En conséquence et après vote, le Comité Directeur décide :

- Que concernant les minimales et quelque soit l'arme, le classement régional serait établi en fonction du classement national en y intégrant les Championnats de Franche-Comté avec un coefficient de 0,5, c'est-à-dire équivalent à la phase régionale d'Horizon 2016.
- Que concernant les catégories Cadets et Juniors, dans lesquelles il existe des circuits N1 et N2 : le classement régional sera établi en fonction du classement national en y intégrant les Championnats de Ligue avec un coefficient de 0,1, c'est-à-dire avec un coefficient équivalent à un circuit national 2.

Il convient de préciser que la personne qui participe au N2 et qui se sélectionne en N1 ne verra pris en compte que ses points en N1 et non à la fois les points acquis en N1 et en N2.

- Que concernant les catégories Cadets et Juniors, dans lesquelles il n'existe pas de N2 : le classement régional prendra en compte le classement national en y intégrant les Championnats de Franche-Comté avec un coefficient de 0,5.
- Que concernant les Seniors et Vétérans : le classement régional sera établi en fonction du classement national arrêté après le dernier circuit national en y intégrant les Championnats de Franche-Comté avec un coefficient de 0,5.

#### **Point numéro 10 : Sur les Commissions :**

La Commission Sportive doit se réunir le jeudi 19 février à 09 h 00.

Il est rappelé que cette Commission comprend tous les enseignants ainsi que les dirigeants qui à ce jour ont indiqué vouloir s'occuper de ladite Commission, à savoir Fabienne GAMMA, Sylvia SERRI et Christian DOCK ; le Président de Ligue étant membre de droit de ladite Commission.

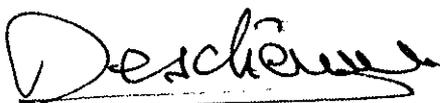
#### **Point numéro 11 : Sur les questions diverses :**

Aucune question diverse n'a été posée.

Monsieur Philippe BONNOT, en sa qualité de Président de l'ASCAP, fait part de la création d'une nouvelle salle d'arme dont le Club devrait pouvoir entrer en possession au mois de septembre.

La séance est levée à 12 h 15.

Le secrétaire de séance



K. DESCHÊNES

Le Président



E.S.